AVIS PUBLIC



Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT
LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM SECOND
PROJET DE RÉSOLUTION

NUMÉRO CA14 26 0246 OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a entrepris un processus d'approbation consistant à autoriser l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, située au 6855, 16° Avenue.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juillet 2014, le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue ce même jour un second projet de résolution (CA14 26 0246), et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone 0281 et de ses zones contiguës, afin qu'elle soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une copie du second projet de résolution CA14 26 0246 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande auprès du bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

DESCRIPTION DES ZONES

Le périmètre d'ensemble de la zone visée 0281 et de ses zones contiguës est délimité par le plan figurant ci-dessous :



Ce plan décrivant la zone **0281** et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2º étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 23 juillet 2014, 17 h, à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 3° étage, Montréal (Québec) H2G 2B3

 être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet de résolution CA14 26 0246 pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution (CA14 26 0246) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 3° étage, en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, ce 15 juillet 2014

M° Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA Secrétaire d'arrondissement